

Expérimentation territoriale d'une vignette bateau propre dans le Parc national de Port- Cros



2014



Thématiques principales

- Bateaux et Equipements
- Ports et Abris
- Pratiques et Comportements des usagers à terre et en mer

Secteurs maritimes concernés

- Plaisance

Thématiques secondaires

- Eco-mouillage (bateaux propres uniquement)
- Protection des zones sensibles
- Sensibilisation collaborative et gouvernance
- Qualité de l'eau du littoral
- Collaboration AMP et ports
- Organiser et diffuser l'expérience
- Gestion de l'afflux saisonnier
- Possibilités d'évolution de la réglementation

AMP qui porte le projet

Parc national de Port-Cros (PNPC)

Responsable projet

Elodie DURAND

Mail : elodie.durand@portcros-parcnational.fr

Tel : 04 94 12 89 30

Détails du projet

Résumé

Avec près de 2000 bateaux au mouillage et un flux plaisancier de plus de 100 000 personnes autour des îles en saison estivale, la problématique de la gestion de cette activité, et notamment des rejets d'eaux usées en milieu marin, constitue un enjeu fort pour la préservation de la qualité environnementale et sanitaire du littoral.

Dans ce contexte, le Parc national de Port-Cros présente l'originalité d'être gestionnaire de port sur l'île de Port-Cros. A ce titre, la réglementation portuaire impose aux plaisanciers souhaitant mouiller au port, d'être équipés de cuve à eaux grises/noires.

A ce jour, cette préconisation repose uniquement sur un régime déclaratif du plaisancier, et le contrôle opérationnel de son application par les agents de terrain reste difficile.

A travers ce projet de "vignette bateau propre" pour une durée initiale de deux ans, le Parc national souhaite se doter d'un outil efficace, en développant un dispositif de reconnaissance des bateaux propres et reproductible sur l'ensemble de son territoire de gestion et plus largement à d'autres AMP.

En effet, depuis 2012 le territoire du Parc national s'est étendu en mer et sur terre avec la création des zones périphériques : Aire maritime adjacente (120 000 ha) et Aires potentielle d'adhésion (24 000 ha), qui pourraient à terme bénéficier du projet.

En outre, l'amorce de ce projet partenarial par cette entrée relative aux déchets pourra s'étendre sur d'autres volets liés à l'éco-navigation sur notre territoire et d'autres projets dont la gouvernance pourra s'appuyer sur celle mise en œuvre ici, facilitant ainsi leurs développements.

Pilier économique du territoire, la filière nautique en quelques chiffres :

- ▲ Var : 250 professionnels liés à la filière nautique
 - Sur la région Hyéroise : 117 entreprises et associations de la filière nautique (Chantiers navals, magasins et shipchandlers, loueurs, artisans et spécialistes, sociétés de service, prestation techniques etc.) :
 - un chiffre d'affaire annuel de 87 Millions d'euros en 2013 sur l'ensemble des activités de ces entreprises et associations ;
 - 420 emplois permanents directs et plus de 800 en saison ;
 - un apport financier direct à l'économie locale de 7 Millions d'euros ;
 - un apport financier direct du nautisme sur l'économie touristique de 30 000 nuitées.

Objectifs et finalités

Objectif : Développer sur le site pilote de Port-Cros un dispositif de vignette "bateaux propres".

- ▲ réduire l'impact des eaux usées et des pratiques de la filière nautique sur le patrimoine naturel marin ;
- ▲ améliorer la qualité des eaux du port de Port-Cros ;
- ▲ identifier et reconnaître l'engagement des plaisanciers vers une démarche responsable ;
- ▲ améliorer la gestion de la fréquentation sur les secteurs sensibles ;
- ▲ initier une évolution de la réglementation sur cette thématique ;
- ▲ impulser l'extension de l'outil à l'ensemble du territoire du Parc national : l'ensemble des îles d'Or et les communes littorales concernées par l'aire maritime adjacente, soit un territoire potentiel de plus de 140 000 hectares représentant 11 communes ;
- ▲ promouvoir l'expérience du projet pour l'approfondissement de la démarche à la gestion des eaux grises/noires au sein des ports du territoire du Parc national ;
- ▲ mutualiser l'outil entre AMP ;
- ▲ fournir aux professionnels les clés pour valoriser leur démarches en faveur de l'environnement ;
- ▲ sensibiliser les professionnels et plaisanciers de la filière nautique ainsi que leurs clients aux richesses du patrimoine naturel du Parc national.

Partenaires techniques

Nom / Structures
Fédération des Industries Nautiques
Fédérations des plaisanciers
Constructeurs (chantiers) / loueurs / vendeurs
Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Var
Union des Ports de plaisance (UPACA)
Région PACA / Conseil Général du Var
MEDPAN
Eco Gestes méditerranée
Agence des Aires Marines protégées
Services de l'État en mer
Agence de l'Eau